



Procès verbal

COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 24 avril 2024 - PV N°29

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne Marie - MM. COMBEAU Jean Jacques - NOVARO Marc - PLU Dominique

EXCUSES : MM. RAINIER Christian - DOUGNAC Daniel

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Article 35 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 20 ET 21 AVRIL 2024

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 1 SERIPUB KAPPA

51489.2 CASTELLEVEQUOIS - PERIGORD CENTRE 2

52353.1 BOULAZAC 2 - LIMEUIL

51475.2 THIVIERS NORD DORD - PRIGONRIEUX 2

DEPARTEMENTAL 2 KARENOVE

Poule A 52386.1 NONTRON SP 2 - RIBERACOIS 2

Poule B 52679.1 LE MONTEIL - MONTIGNACOISE

DEPARTEMENTAL 3

Poule B 51791.1 PERIGORD CENTRE 3 - ENT. HAUT/GENIS/SALAG

51782.2-TERRASSON USA - PERIGORD VERT

Poule C 51908.2 ST PIERRE DE CHIGNAC - LIMEUIL 2

52530.1 CAMP DAGLAN ST LAUR - PERIGORD NOIR

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article 24 des Règlements Particuliers du District.

CRITERIUM A 8

Poule A 58539.1 SP SANILHACOIS 3

Poule B 58633.1 PERIGUEUX FOOT 3

Ces clubs seront débités d'une amende de 30€ (1^{er} forfait)

DEPARTEMENTAL 4

Poule B 26546409 PERIGORD VERT 2

26617026 JUMILHAC 2

Ces clubs seront débités d'une amende de 40€ (2^{ème} forfait)

FORFAIT GENERAL

L'équipe de VERGT qui disputait le championnat FUTSAL SENIORS est déclarée forfait général à la suite de 3 forfaits. En conséquence, les matchs que cette équipe devait encore disputer dans cette poule ne seront pas joués et les classements seront modifiés en application de l'article 24 des Règlements Particuliers du District. Ce club sera débité d'une amende de 80€.